



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Précarité des français - Banque alimentaire

Question écrite n° 3608

### Texte de la question

Mme Florence Goulet alerte M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'augmentation de la précarité des Français. Les effets de l'inflation se font de plus en plus ressentir sur nos concitoyens, en particulier les plus pauvres. La moitié des personnes aidées par le Secours Catholique ne disposent que de cinq euros par jours pour vivre, une fois réglées les dépenses incompressibles. Ces dépenses, qui concernent par exemple le logement ou les déplacements pour le travail, représentent quatre-vingt pourcents du budget mensuel des familles les plus modestes. La baisse du bouclier énergétique et l'augmentation continue du prix de ces mêmes énergies aggravent le problème, surtout en milieu rural. Les responsables de la Banque alimentaire de la Meuse ont fait part à Mme la députée des difficultés qu'elle rencontre face à la croissance des besoins auxquels elle doit répondre. En effet, le nombre de bénéficiaires dans le département est désormais d'environ 3.000 personnes en 2022 contre 2.000 en 2021. Par ailleurs, les donateurs potentiels étant eux-mêmes atteints par l'augmentation des prix, ceux-ci tendent à se raréfier et le montant de leurs dons à diminuer. En outre, cette même inflation qui jette les Français dans la pauvreté et pèse sur leur générosité, grève lourdement les finances de ces associations. La conservation des denrées et leur transport, en particulier, sont deux activités très consommatrices d'énergie et dont les coûts augmentent. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures urgentes pour accompagner les associations dans l'aide apportée aux Français les plus financièrement précaires.

### Texte de la réponse

Le contexte économique actuel de hausse des prix, notamment s'agissant des denrées alimentaires, frappe nos concitoyens, en particulier ceux revenus les plus modestes, mais aussi les plus âgés et ceux vivant le plus loin des grandes villes. Le Gouvernement est particulièrement mobilisé et a engagé plusieurs mesures fortes visant à lutter contre l'inflation et ses conséquences. De manière globale, l'Etat a engagé près de 46Mds€ de dépenses pour contenir la hausse des prix de l'énergie. Afin d'atténuer les conséquences de l'inflation sur les plus modestes, le Gouvernement a agi dès l'été 2022 : - revalorisation anticipée de 4% des aides de solidarité à partir de juillet dernier, complétée au 1er avril pour porter l'augmentation totale à + 5,6 % en un an ; - allocation exceptionnelle de solidarité à la rentrée, de 160€ en moyenne par ménage ; - chèque énergie jusqu'à 200 € pour 11 millions de ménages pauvres ou modestes. - renforcement exceptionnel des moyens des associations d'aide alimentaire, avec des crédits de l'Etat portés à 140 M€ au total en 2022, soit près de trois fois plus que ce qui était initialement inscrit. C'est ce qui a notamment permis d'affecter en urgence 10 M€ à l'aide alimentaire à destination des étudiants. Ces crédits spécifiquement dédiés à l'aide alimentaire ont également permis : - de compenser la quasi-intégralité de la perte de ressources des associations qui ont été mises en difficulté par des marchés européens infructueux (avec + 28,5 M€ pour financer des achats directs auprès des producteurs) ; - de doubler les crédits locaux disponibles pour soutenir les associations de proximité (11,5 M€) et de tenir compte de la vulnérabilité particulière des territoires d'outre-mer (avec + 15 M€) pour les associations locales d'aide alimentaire ; - de faire face à la hausse des dépenses énergétiques, à l'inflation des prix des denrées et à l'accroissement du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, avec une enveloppe de 30 M€ en cours de

déploiement. Par ailleurs, la mobilisation du Gouvernement en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire se concrétise en 2023 par la mise en place d'un fonds pour une aide alimentaire durable au travers du programme « mieux manger pour tous ». Ce fonds d'amorçage doté de 60 M€ en 2023, a vocation à financer des approvisionnements supplémentaires en denrées de qualité des associations habilitées pour l'aide alimentaire et à promouvoir de nouvelles solidarités alimentaires au niveau local. Ces moyens nouveaux s'inscrivent dans la suite des travaux de la convention citoyenne pour le climat et de la loi Egalim et sont ancrés au sein du Comité de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire. Les objectifs de cette politique sont d'assurer une alimentation saine et diversifiée aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, mais aussi de favoriser leur inclusion sociale. Le programme « mieux manger pour tous » est réparti en deux volets : le volet national (40 millions d'euros), et le volet local (20 millions d'euros). Le volet national a pour but d'enrichir l'offre de l'aide alimentaire en fruits et légumes, légumineuses, et produits sous labels de qualité, afin de favoriser l'accès des plus démunis à des denrées plus saines et durables. Le volet local, piloté par les services déconcentrés, répond à l'objectif de développement d'alliances locales de solidarité alimentaire permettant aux plus modestes l'accès à une alimentation saine et durable. Il vise à soutenir des expérimentations de chèques alimentation durable, à encourager la participation à des Projets alimentaires territoriaux portant des actions de justice sociale et à améliorer la couverture des zones blanches de l'aide alimentaire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Florence Goulet](#)

**Circonscription :** Meuse (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3608

**Rubrique :** Pouvoir d'achat

**Ministère interrogé :** Solidarités, autonomie et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** Solidarités, autonomie et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 novembre 2022](#), page 5760

**Réponse publiée au JO le :** [9 mai 2023](#), page 4249